

Institut pour le développement forestier/Centre national de la propriété forestière

47 rue de Chaillot, 75116 Paris  
Tél. : 01 47 20 68 15  
forentreprise@cnpf.fr

Directeur de la publication  
**Antoine d'Amécourt**

Directeur de la rédaction  
**Thomas Formery**

Rédactrice  
**Nathalie Maréchal**

Conception graphique  
Mise en page  
**Sophie Saint-Jore**

Responsable Édition-Diffusion  
**Samuel Six**

Diffusion — abonnements  
**François Kuczynski**

Publicité  
**Bois International**  
14, rue Jacques Prévert  
Cité de l'avenir - 69700 Givors  
Tél. : Corinne Oliveras :  
04 78 87 29 41

Impression  
**Centre Impression**  
BP 218 — 87220 Feytiat  
Tél. : 05 55 71 39 29

Numéro d'imprimeur 00148

Tous droits de reproduction  
ou de traduction réservés pour  
tous pays, sauf autorisation de  
l'éditeur.

**Périodicité : 6 numéros par an**  
**Abonnement 2016**

**France : 49 € - étranger : 62 €**  
**édité par le CNPF-IDF**

Commission paritaire des  
publications et agences de  
presse : n° 1019 B 08072

ISSN: 0752-5974

Siret: 180092355 00015

Les études présentées dans Forêt-entreprise ne donnent que des indications générales. Nous attirons l'attention du lecteur sur la nécessité d'un avis ou d'une étude émanant d'une personne ou d'un organisme compétent avant toute application à son cas particulier. En aucun cas le CNPF-IDF ne pourrait être tenu responsable des conséquences — quelles qu'elles soient — résultant de l'utilisation des méthodes ou matériels préconisés.

Cette publication peut être utilisée dans le cadre de la formation permanente.

**Dépôt légal: mai 2016**



© PEFC France

## COP 21 (qui s'en souvient...) et carbone...

Les États membres de la COP 21, au Bourget en décembre 2015, se sont accordés sur la nécessaire limitation du réchauffement climatique à + 2 °C d'ici à la fin du siècle – en tâchant même de le limiter à + 1,5 °C –. Cet accord est aussi exceptionnel qu'extrêmement ambitieux. Or, le temps n'est plus à l'autosatisfaction. L'accord de Paris ne sera efficace que si les nations réduisent de manière drastique leurs émissions de gaz à effet de serre et préservent leurs forêts.

Ce dernier point nous concerne, de loin d'abord : les zones forestières absorbent en effet rapidement et stockent une grande quantité de carbone. Il a été récemment estimé qu'un effort concerté pour stopper la déforestation et régénérer les forêts dans des zones tropicales dégradées nous permettrait d'atteindre la moitié de notre objectif mondial en termes de réduction des émissions de carbone dans les cinquante prochaines années. Également de près, notre forêt locale contribue tout autant à la fixation du carbone. Nos forêts françaises séquestrent annuellement 12 % des émissions de GES de la France.

Un partenariat récent est initié entre La Poste, La Banque Postale, les Régions du Massif central — à travers leur groupement d'intérêt public interrégional pour le développement du Massif central (GIP Massif central) — et le Centre national de la propriété forestière. Il participe concrètement au développement local et lutte contre le changement climatique. Ce partenariat innovant met en place cinq projets pilotes, sur 5 régions, susceptibles d'initier une dynamique exemplaire de production forestière et de préservation de la biodiversité. Innovant par son ampleur et par ses ambitions, ce projet repose sur une volonté : aller plus loin qu'un scénario de gestion « traditionnel » des forêts, soutenir par un financement privé les surcoûts engendrés qui intègrent les différentes dimensions climatiques, environnementales, économiques et sociétales des forêts.

Après deux ans de travail entre les Régions, le service Recherche Développement & Innovation du CNPF et les forestiers du Massif central, des itinéraires sylvicoles « carbone + » ont été définis. Des groupes de forestiers s'engagent collectivement dans un mode de gestion de leur forêt établi sur la base des gains en matière de services environnementaux (biodiversité, captation et séquestration du carbone, lutte contre l'érosion des sols, filtration des eaux) et économiques (production accrue de bois d'œuvre, pérennisation et développement des emplois locaux autour de la filière bois).

Voilà un bel exemple d'actions intégrées « carbone », que nous recherchons pour impulser une sylviculture plus dynamique, soutenue par un apport financier vers les sylviculteurs...

Thomas Formery